



1 Plan des finitions de plancher, au 19<sup>ème</sup> étage  
 Echelle : 1:100

**Légende - Finition de planchers :**

- Tapis-moquette - Général  
 Couleur : Moif linéaire gris pâle, gris foncé et noir  
 Montage : Sur liques  
 Format : 457 mm sur 914 mm
  - Simili-planche décorative en tapis-moquette  
 Couleur : moif linéaire bleu sarcelle, bleu marin et gris pâle  
 Montage : Sur liques, selon les indications du plan  
 Format : 457 mm sur 914 mm
  - Carreaux décoratifs en tapis-moquette  
 Couleur : Jaune en apais  
 Montage : Selon les indications du plan  
 Format : 914 mm sur 914 mm
  - Carrelage vinyle de luxe (« LVT »)  
 Moif : À sens du bois  
 Couleur : Taupe  
 Format : 152 mm sur 1 219 mm
- Représentation du sens de pose du revêtement de sol

**Notes du dessin - Finition de planchers :**

- 1 Point de départ pour la pose du revêtement de sol (carrelage plein format)

**Notes générales - Finition de plancher :**

1. Il relève de l'Entrepreneur de se reporter à tous les renseignements compris dans le Desi.
2. L'Entrepreneur se doit de lire le présent dessin concurrentement avec tous les autres dessins qui sont compris dans le présent jeu de dessins. En outre, il se devra de signaler toute contradiction ou toute divergence entre les dessins et ce, avant la mise en route des travaux.
3. L'Entrepreneur sera tenu responsable de tout endommagement aux cloisons, plafonds et frins existants ainsi qu'aux autres pièces composantes et existantes qui se doivent d'être conservées, en outre, il devra en être de même lorsqu'il s'agit de l'endommagement de locaux adjacents.
4. L'Entrepreneur devra produire des échantillons de tous les frins et les remettre à l'approbation du Représentant du Ministère avant de placer sa commande pour des matériaux.
5. Dalle existante, à préparer et ce, compte tenu du remplissage de trous; en outre, à rendre à l'état prêt pour la réception d'une nouvelle finition de plancher. Se reporter au devis afin de retrouver d'autres instructions à ce sujet.
6. Là où deux frins de revêtement de sol se rencontrent à l'emplacement d'une porte, le joint devra être caché ou recouvert lorsque la porte se trouve en position fermée.
7. Fournir et installer une plinthe en tapis-moquette de 102 mm de hauteur et avec sa partie supérieure sertie assortie au tapis-moquette C1. Des plinthes en tapis-moquette de la sorte doivent être installées aux endroits suivants: cloisons en gypse, murs périphériques, mur noyau, colonne et ainsi de suite. L'Entrepreneur se devra de présenter des échantillons de couleur assortie du tapis-moquette à l'approbation du Représentant du Ministère et ce, avant de placer sa commande. À l'emplacement de cloisons pertinentes, l'Entrepreneur se devra d'agrafer les plinthes en tapis-moquette aux cloisons. S'assurer que les agrafes ne soient pas visibles. Ne pas se servir de colle pour la fixation de ces plinthes en tapis-moquette. L'Entrepreneur devra s'assurer que tous les ouvrages d'extrémité et (ou) de bordure de plinthes en tapis-moquette sont solidement fixés aux cloisons et aux autres éléments du genre. À l'emplacement de plinthes en tapis-moquette appliquées contre des colonnes en béton et des murs noyaux en béton, l'Entrepreneur devra alors utiliser du ruban à coller du tapis-moquette, qui est collant des deux côtés. NE PAS prévoir de plinthes en tapis-moquette à l'emplacement de tous les nouveaux murs démontables.
8. Au point de rencontre du carrelage « LVT » et du tapis-moquette, fournir et installer une lisière de transition vinyle et de type élané ou mince. Le Représentant du Ministère s'occupera de choisir la couleur et ce, à partir de la plage ou de la gamme de couleurs standard.
9. Là où est monté du revêtement de sol en « LVT », l'on se devra de fournir et monter une plinthe en caoutchouc et de 102 mm de hauteur et ce, seulement le long des cloisons en gypse. Le Représentant du Ministère s'occupera de choisir la couleur et ce, à partir de la plage ou de la gamme de couleurs standard.
10. L'Entrepreneur devra protéger les frins de planchers neufs et existants en se servant de feuillets en polyéthylène d'au moins 6 mils d'épaisseur et ce, en fonction du besoin.
12. L'Entrepreneur devra se servir du produit « latrice » ou de tout autre produit équivalent pour mettre le plancher de niveau et ce, en vue de l'acceptation du matériau de finition de plancher, en conformité avec les exigences.
13. Avant la mise en route des travaux, se servir de crânes pour tracer les surfaces de pose du carrelage décoratif et des autres motifs de revêtement de sol et présenter le tout à l'approbation du Représentant du Ministère.
14. L'Entrepreneur se devra de prolonger la plinthe en tapis-moquette jusqu'en dessous des éléments convectifs périphériques.
15. Revêtement de sol neuf, devant se prolonger d'un mur à l'autre et ce, en dessous des ouvrages d'obstruction, des cassiers, des éviers et des articles du genre.
16. Prévoir en grenier du stock à tapis-moquette de type C1 et ce, fonction d'un supplément de 15 p. 100. Dix (10%) pour cent dans les cas suivants: tapis-moquette C2, tapis-moquette C3 et revêtement de sol « LVT » V1.

**Canada**

**LWIG**  
 ARCHITECTURAL INTERIORS

211-2141 Thurston Drive  
 Ottawa, ON K1G 0C9  
 F 613-739-3699  
 F 613-739-3965

info@lwig.ca.com LWIG.ca.com

Ce dessin appartient à la personne chargée de la conception, qui se réserve tous les droits d'auteur par rapport à son utilisation. Il est interdit de reproduire le présent dessin sans le consentement préalable de la personne chargée de la conception et sans autorisation écrite de la personne chargée de la conception. Ne pas utiliser le présent dessin à des fins de construction sans en avoir obtenu l'autorisation écrite de la personne chargée de la conception. L'Entrepreneur se devra de vérifier les dimensions et les données arithmétiques et les comparer avec les conditions au site. En outre, il se devra de reporter toute contradiction à la personne chargée de la conception, ne pas se servir du présent dessin pour effectuer des travaux de finition.

Plan clé

Le nord du projet

**ARIDO**  
 David Gibbons  
 Architecte (en Ontario)  
 Ingénieur (en Ontario)

L'ingénieur responsable est seul responsable de ses actes et omissions et ne sera pas tenu responsable de ceux de ses employés ou de ses sous-traitants.

DESIGN PROFESSIONNEL  
 David Gibbons 2503  
 OAC 300

REGISTRATION INFORMATION  
 No. de permis: 11414  
 L'ingénieur responsable  
 LWIG Architectural Interiors Inc. 42687  
 OAC 300

révisions	description	date
03	Document de soumission	2019-01-15
02	Doc. à 90%, à soumettre à l'examen du client	2018-03-09
01	Doc. à 80%, à soumettre à l'examen du client	2018-02-16

A

B

C

A

B

C

project project

**Locaux temporaires et de type générique de la Tour de l'ouest de l'EL**

300 ouest, avenue Laurier, Ottawa (On)

drawing dessin

**Plan des finitions de plancher, au 19<sup>ème</sup> étage**

Echelle : Selon les annotations

Designed By	Compu par
RB & MB	(aaaa/mrvj)
Date	2118-01-26
Drawn By	Dessiné par
MB	(aaaa/mrvj)
Date	2118-03-09
Reviewed By	Examiné par
BW	(aaaa/mrvj)
Date	2118-01-26
Approved By	Approuvé par
BW	(aaaa/mrvj)
Date	2118-01-26
Tender	Soumission
Project Manager	Administrateur de projets
Brent Cheff	
Project no.	N° du projet
<b>R.088901.013 (17096)</b>	
Drawing no.	N° du dessin
<b>ID25</b>	